**Procès-verbal de l’assemblée générale du 13 mai 2022**

Il y a 67 clubs présents, 10 clubs représentés, 4 clubs absents (Renaissance, Clavier, Heleping et Trois-Ponts). Il y a donc 156 voix administratives.

Le procès-verbal de l’assemblée générale précédente est approuvé à l’unanimité et sans remarques.

1. **Mot du président**
* Après avoir remercié tous les membres présents, il demande d’observer une minute de silence pour tous les personnes décédées durant la défunte saison.
* Il revient sur la solidarité des clubs envers les clubs sinistrés suite aux inondations. En effet, le début de saison a été particulièrement difficile pour ces clubs, mais ils ont pu compter sur l’hébergement par d’autres clubs pour pouvoir y disputer leurs rencontres.
* La situation liée au covid a encore perturbé une demi-saison avec des mesures sanitaires contraignantes, toutefois la saison a pu aller à son terme malgré un championnat chamboulé.
* La dernière journée de championnat, placée après plusieurs semaines d’interruption, n’a pas non plus contribué à une journée facile à mener pour les clubs.
* Le calendrier émis par la FRBTT pour la saison prochaine rencontre encore le même problème pour deux journées de championnat. Le comité provincial a décidé de les avancer et espère ainsi éviter des problèmes de sélection pour beaucoup de club. Cette mesure a été prise dans l’intérêt de la grande majorité des joueurs et des clubs.
1. **Rapport interclubs (D. Croes)**
* Elle demande de prêter une attention toute particulière aux documents à compléter et notamment au niveau des adresses mails utilisées comme moyen de communication. Elle rappelle que son adresse mail a changé et qu’il faut désormais utiliser l’adresse suivante dominiquecroes1@gmail.com.
* Pour l’inscription des équipes, il faut indiquer clairement les désidératas souhaités ainsi elle pourra satisfaire au mieux tous les clubs, même si à l’impossible nul n’est tenu.
* Elle rappelle aussi l’importance de la transmission des feuilles de matchs. En effet, de nombreuses corrections sont effectuées chaque semaine après réception des feuilles. Il n’est pas normal qu’après plusieurs demandes, des feuilles de matchs ne soient toujours pas arrivées en fin de championnat. Les amendes prévues pour ces retards seront appliquées et risquent de surprendre certains, le tarif étant de 50 euros par feuille manquante.
* Pour la saison prochaine, les séries seront complètes à savoir de 12équipes par série. La suppression d’une série P3, d’une P4 et d’une P5, se fera sans casse, car les nombreuses séries incomplètes de cette saison le permettra.
* Il est tenu aux clubs de mettre à jour la liste des membres du comité, cela se fait via l’espace personnel du secrétaire, la liste avec les signatures de ces membres reste d’application et doit être rentrée en temps et heures.
1. **Rapport trésorier (L. Meyers)**

La situation des affiliés en quelques chiffres :

Pour notre province : (2021-2022/2020-2021)

Affiliés joueurs : 3002/3047 Affiliés mi-saison : 66/1

Affiliés non-joueurs : 50/63 Licence récréative : 357/230

Total : 3480/3345

Pour l’aile francophone

Chiffre total des affiliés 16.109 (21/22), 15.439 (20/21) et 17.068 (19/20)

En ce qui concerne les montants des différentes amendes, ils resteront inchangés.

Il n’y aura pas d’augmentation non plus au niveau des cotisations des membres. Luc rappelle que les cotisations sont liées à l’index et que l’aile francophone a décidé de ne pas suivre l’index afin d’éviter des coûts supplémentaires aux clubs et affiliés. Il insiste aussi pour dire que les retours de l’aile francophone vers les provinces est aussi directement lié à ces rentrées et que le fait de ne pas suivre l’index est une non rentrée de 3.114 euros pour la province.

1. **Compétitions individuelles (D. Maurage)**
* Les tournois, même s’ils sont denrée rare en province de Liège, rencontrent un franc succès. Des idées quant à une nouvelle formule du type masters namurois pourrait être envisagée. Le souci étant le manque de candidature pour les tournois avec pour raison principale le manque de place (une table sur une journée autorise 30 inscriptions). Il insiste aussi sur la pertinence de multiplier les séries, qui parfois complique le déroulement du tournoi.
* En ce qui concerne les championnats provinciaux, ils furent d’un bon cru tant au niveau de la participation que pour la qualité du jeu. Nous nous positionnons dans le haut du tableau des provinces francophones quant au taux de participation.
* Il revient aussi sur les compétitions PPM qui doivent encore être plus nombreuses et qui doivent être boostées. C’est par ces compétitions que l’on peut faire prendre goût à la compétition des jeunes.
* Il signale aussi qu’il est toujours possible aux clubs d’organiser des compétitons au CFTT, l’outil étant mis à leur disposition.
* Enfin, il termine par la division 7 qui doit aussi faire place aux jeunes et plus spécialement aux jeunes débutants. Il demande au club de jouer le jeu et de composer leurs équipes dans cet esprit.
1. **Elections**

Il fallait élire 7 candidats comme membre effectifs de l’aile francophone. IL y avait 7 candidats et qui sont tous élus : Croes D, Douin Y, Hakin l, Meyers L, Rousch H, Vincent JM, Maurage D

Pour l’élection des membres du comité provincial, il y avait 12 candidats. Les membres en place du comité provincial avaient opté pour un comité provincial à 10.

Les candidats étant : Boniver J, Ceulemans R, Croes D, Désir V, Douin Y, Hakin L, Herckens N, Maurage D, Meyers L, Rikir R, Rousch H, Vincent JM.

Deux personnes sortantes ne désirant pas se représenter, il s’agit de Bletard C et Junius C qui avait aussi préalablement démissionné de ces mandats à l’AF et au CN.

Y. Douin expliquera aussi que s’il avait annoncé lors de la dernière assemblée générale qu’il ne se représenterait pas à la place de président a changé d’avis. IL motive ce revirement pas le fait qu’une procédure judiciaire pour abus de biens sociaux est en cours à son encontre et celle de L. Meyers. Il ne compte pas quitter tant que cette procédure n’arrivera pas à son terme.

Dans la foulée, une interpellation du club de Herve par l’entremise de R. Charlier demandait une motion de défiance vis-à-vis de ces deux personnes. Il demandera à l’assemblée de ne pas voter pour eux si ceux-ci veulent aller dans le sens de cette défiance.

Les résultats du vote éliront directement 9 candidats, les trois autres n’atteignant pas le corum requis de 50%. Il sera procédé à un second tour entre les deux candidats ayant récoltés le plus de voix (V. Désir et R. Rikir), N. Herckens étant éliminé puisqu’il avait récolté le moins de voix au premier tour.

A l’issue de ce second tour, aucun des 2 candidats ne récoltera assez de voix pour passer. Le comité provincial fonctionnera donc à 9.

1. **Classement (L. Hakin)**
* Les réclamations pour les nouveaux classements doivent se faire par l’espace personnel et ce dans un souci de facilité. Il est bien entendu toujours possible de le faire par papier
* Les classements +1/-1 sont souvent acceptés mais ils doivent être justifiés
* La dérive des points dans le classement numérique n’aura pas d’influence sur les classements. Cette dérive entre -3 et -10 points sera effectuée au 1 juillet, les classements étant figés avant.
* Pour la saison prochaine les joueurs redémarreront avec les points obtenus en fin de saison
* Un joueur ayant déjà introduit une réclamation pour son classement, ne pourra pas bénéficier d’une rectification +1/-1
1. **Vétérans**
* Le dernier bulletin vétérans de la saison va paraître, dans celui-ci se trouvera la procédure pour l’inscription des équipes pour la saison prochaine.
* Il y avait + de 60 équipes inscrites dans le championnat 2021-2022. Les séries se font toujours par rapport aux noyaux des équipes et du nombre de points de ceux-ci.
* En vétérans, les matchs se jouent tous les 15 jours. Il est possible d’avancer ou de reculer une rencontre.
1. **Dames**

Avec deux séries quasiment complètes (manque une équipe) le championnat a retrouvé quelque peu des couleurs.

Les équipes qui ont émergé à l’issue du championnat sont :

Astrid en 1P

Oupeye en 2P

1. **Interpellation**

Le club de Geromont a introduit une interpellation quant au fait de ne pas disputer les barrages.

Si ce point figure dans les règlements, il y figure aussi que le comité provincial est souverain quant à l’organisation de son interclub.

Le fait de ne plus faire de match de barrage s’explique par :

1. Que les barrages ne peuvent commencer qu’au mois de mai et que beaucoup de joueurs ne sont plus disponibles (tennis, communion……)
2. Qu’il est difficile de trouver des locaux pour les petites séries où de nombreuses journées sont nécessaires pour ces barrages
3. Que dès le début de nombreuses équipes font forfaits et que durant les barrages d’autres en font de même
4. IL faut aussi avoir contrôler les dernières feuilles de matchs qui tardent parfois à rentrer pour clôturer définitivement les classements
5. Enfin, l’envoi des résultats de ces barrages par les clubs organisateurs ne sont pas toujours rentrés en temps et en heures

La question se pose de l’établissement de l’ordre des réservistes. Dominique répond que si dans un premier temps la méthode de B Van Kerm était quelque peu compliquée, c’est maintenant une méthode simplifiée qui est utilisée.

C’est le quotient entre l’ensemble des victoires de tous les joueurs qui ont disputé des rencontres dans l'équipe et l’ensemble des défaites de ces mêmes joueurs.

1. **MAJP**

Lors de notre assemblée générale de septembre 2021 dans le cadre du dossier MAJP, il avait été convenu que nos vérificateurs aux comptes auraient accès aux comptes de l’asbl pour la vérification de ceux-ci.

C’est maintenant chose faite et le rapport des vérificateurs mentionne que les demandes de pièces justificatives et que les réponses aux questions posées par les vérificateurs ont toutes pu être justifiées. En outre aucune anomalie n’ayant été constatée, les vérificateurs estiment que la comptabilité est faite dans les règles prévues par la loi.

Le politique de la province de Liège a confirmé l’octroi des subsides pour cette année.